



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉGIE SAISON CULTURELLE - ACTUALISATION TARIFICATION DE L'EXPOSITION FERNAND STIEVENART - JULIETTE DE REUL DU 25 JUIN AU 27 NOVEMBRE 2022

Vu l'arrêté constitutif et les décisions de l'acte constitutif modifié de la régie d'avances et de recettes ouverte auprès de la régie Saison Culturelle dont la dernière en date du 07 avril 2022,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3211-2, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 listant les attributions que le Conseil départemental peut déléguer au Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental, et notamment son 2^o),

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nécessité de proposer un nouveau catalogue à la vente à la Maison du Port d'Étaples lors de l'exposition « Fernand STIEVENART-Juliette DE REUL : couple d'artistes de l'École de Wissant » du 25 juin au 27 Novembre 2022,

DÉCIDE :

Article 1 : Il est décidé de fixer comme suit la liste et les produits proposés à la vente :

PRODUITS PROPOSES	PRIX DE VENTE UNITAIRE
Carte postale	0,60 €
Badge	1,00€
Magnet	1,50€
Tote Bag	3,00€
Fernand STIEVENART-Juliette DE REUL :	15,00€

couple d'artistes de l'Ecole de Wissant	
Les Enfants de la mer : les peintres de la Côte d'Opale	15,00 €
Intimité(s) : les peintres de la Côte d'Opale	15,00 €
Métamorphose(s) : le port d'Etaples entre passé et avenir	10,00 €
Le bord de l'eau - Canche et Authie, photographies d'Hugues Fontaine,	2,00 €
D'un regard à l'autre, photographies d'Etaples avant 1914	10,00 €
Henri Le Sidaner – Paysages intimes de Yann Farinaux	39,50 €
Pêcheurs de vague, de Frédéric Briois	30,00 €
L'Hôtel du Département du Pas-de-Calais	8,00 €
L'inconnu de la plage des Pauvres * de Jean-Claude Billiet	8,00 €
Le mystère de l'École d'Etaples * de Jean-Claude BILLIET	8,00 €
<i>De Lisbonne à Wissant, itinéraire d'un artiste portugais de Veloso Salgado¹</i>	24,00 €

* Reversement total des recettes à M. BILLIET Jean-Claude correspondant aux ouvrages de cet auteur vendus lors de l'exposition

¹Reversement total des recettes à la commune de Boulogne-sur-Mer correspondant aux ouvrages mis en dépôt-vente

Article 2 : Les recettes seront imputées sur une des régies ouvertes au sein de la collectivité.

Article 3 : La présente décision entre en vigueur dès l'observation des formalités relatives à la transmission au contrôle de légalité et à la publicité de l'acte. Elle entraîne l'abrogation des précédents actes relatifs à la tarification de la Maison du Port départemental d'Etaples.

Arras, le 12 août 2022

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Corinne PRUVOST
Directrice des finances

